tant qu'il sera le pouvoir prédiser aux destinées du pays. (Vifs applaudissements.)

Il paraît de la loi qui a déterminé tant de législations révolutionnaires dans notre région : la loi sur les boissons et rappelle les conditions dans lesquelles elle a été votée.

Le Nord avait fait pendant longtemps alliance avec le Midi contre le privilège des bouilleurs de cru.

Puis il s'est trouvé que le Midi et autres régions vinicoles ont vu se produire une situation exceptionnelle. La récolte normale du vin, qui était de 25 à 30 millions d'hectolitres, est passée soudain à 70.000.000 tant lareéolte a été abondante.

Les producteurs de vins se trouvaient avec une quantité prodigieuse de marchandises sur les bras dont ils ne savaient que faire, qui menaçaient de se gâter, pour le logement de laquelle ils manquaient de futailles qui se payaient très cher. C'est alors que le midi nous a lâché et s'est retourné vers les bouilleurs de cru en leur proposant de s'associer à un dégrèvement très important le vin, moyennant quoi on consacrerait en échange leur privilège. Voilà ce qui s'est passé : Et comme le dégrèvement des vins a produit un trou de 60 millions dans le budget on l'a comblé en frappant l'alcool de nouveaux droits et en augmentant les licences.

M. Dron émet l'espoir que cette loi qui a amené tant de protestations ne restera pas peut-être pas longtemps et qu'une occasion favorable peut se présenter d'en atténuer les dispositions actuelles.

Ce coup, c'est que les intéressés s'organisent. Les cabaretiers — il y en a 1910 à Tourcoing — doivent s'unir à l'effet de pourvoir prendre la défense de leurs intérêts et s'ils ont besoin d'un conseil je suis à leur entière disposition. Il y a bien en un syndicat ici, il comprenait 45 membres et le jeune et dynamique président, ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder pour arriver à un résultat.

Parlant du ministère de défense républicaine M. Dron dit que la politique suivie contraste avec celle suivie par le ministère qui l'a précédé et avec les deux ans de trahison du ministère Méline. Il rappelle que sous ce dernier ministère la direction des affaires était réservée aux adversaires de la République, républicains selon la formule du pape. Nous en avons, ajoute-t-il, quelque chose à Tourcoing.

Ceci ce qui a produit par la suite ces mouvements réactionnaires qui sont l'anti-semitisme, le nationalisme. M. Dron rappelle l'élection de la présidence de M. Loubet et les manifestations qui l'accueillirent à la Gare Saint-Lazare où un milier de criards à 40 ou à 100 sous par tête avaient été rassemblés par les partis hostiles, cela pour marquer leur patriotisme.

Six mois après à Auteuil un représentant du monde de la Haute-Gomme s'attaquait au chapeau du chef de l'Etat.

Mais depuis, les choses ont changé, et comme le constatait l'autre jour notre excellent préfet M. Vincent, le chapeau de M. le Président de la République est désormais solide sur sa tête et personne ne songe à y porter atteinte.

En passant M. Dron signale l'échec à Paris de l'un des chefs de l'antisémitisme, battu par Allemane la défaite de Déroulède, dont la déchéance a été proclamée et qui a été battu dans sa circonscription des Charentes et la personne de son représentant, par un républicain comme vous et comme moi.

Un régime de paix a remplacé le régime de terreur qui pesait sur tous, notamment sur les fonctionnaires, qui, aujourd'hui, ont repris confiance, et qui, citoyens libres et indépendants comme tout le monde, ont senti que leur devoir était de servir loyalement le gouvernement.

Voilà ce qui a été le caractéristique de la période défensive, à laquelle a succédé la période d'action.

Cette dernière période est caractérisée par la loi sur les associations.

La République avait décrété la liberté de réunion, la liberté de la presse; la liberté d'association n'existait pas encore. Vous le savez puisque vous ne pouvez constituer une société quelconque de musique ou autres sans l'autorisation préfectorale.

L'obstacle c'était le développement exagéré pris par les associations religieuses.

Remontant à 20 ans, M. Dron nous fait entendre la grande voix de Gambetta d'antl : « Le cléricalisme c'est l'ennemi ». puis il parle de la politique suivie par Jules Ferry, le vote de la loi sur l'enseignement gratuit, laique et obligatoire, l'exécution des décrets succédant au rejet de l'article 7.

Les décrets n'ont pas eu de lendemain. Les congrégations dissoutes sont revenues plus nombreuses, plus arrogantes que jamais.

Revenant à la loi votée par la Chambre et qui demain le sera par le Sénat, cela ne fait pas de doutes, M. Dron dit que tous les citoyens auront la liberté de s'associer, mais pour les congrégations religieuses, elles devront être régulièrement autorisées, et il n'y a pas beaucoup de chances pour qu'elles le soient pour la plupart.

J'ai voté la loi, et je suis comme bien vous pensez, aux côtés des adversaires, un ecclaire, un in olérant et un franc maçon, bien que je ne sache pas pourquoi ils tiennent à me donner ce dernier titre.

Cependant tout sectaire et tout intolérant que je suis à leurs yeux, je mets au défi de citer un seul fait, de me reprocher une seule parole ni une critique des croyances des autres. Je respecte ceux qui croient mais je demande à ce qu'on respecte ceux qui ne croient pas. (Applaudissements prolongés).

Il y a 60 ans, la religion existait, organisée comme elle l'est aujourd'hui, et l'on ne comptait que quelques rares congrégations. Dans le plus petit village, c'est un instituteur laïque qui faisait la classe et la religion s'en portait bien.

Aujourd'hui, sous le couvert de la religion, on fomente la guerre entre les citoyens.

Ceux-là trouvent la religion qui l'adorent qui en font une parade d'hypocrisie. (Applaudissements.)

Au lieu d'être la grande consolatrice des misères humaines on la fait hideuse et persécutrice.

M. Dron parle des petites sœurs placées dans les usines pour espionner les moindres faits et gestes des travailleurs, des agissements des jésuites du Haut-Mont — vos locataires mon cher Vincent — (on rit). Ce sont les membres de ces congrégations qui s'emploient, à déverser l'injure, la diffamation, à torturer les citoyens dans leurs opinions.

Enfin, M. Dron expose combien le clergé des campagnes notamment supporte mal, avec rérognance, le joug que font peser sur lui les congrégations.

Puis, parlant des membres de ces congrégations, il demande quels sont les titres qu'ils ont à invoquer. Est-ce qu'ils sont des hommes comme nous ? Non, puisqu'ils ont renoncé à toute liberté, abdiqué leur volonté, qu'ils n'ont pas de charges et se sont constitués des inaffiliés sociales. (Applaudissements.)

C'est ensuite du développement inconsidéré et si dangereux des biens de main-morte que, aux applaudissements de la salle entière, M. Dron entretient l'auditoire.

Il ne faut pas s'étonner comme dans ces vingt dernières années pendant autant de temps encore la France serait devenue une vaste capucinière.

Et que deviendrait alors la société civile. Tout le monde comprendra donc qu'il est nécessaire de rétrer.

Allez voir en Espagne, et bon voyage ! Nous ne voulons pas que vous réduisiez notre France comme l'est ce malheureux pays. (Applaudissements)

Pour finir, M. Dron parle de la loi sur la durée du travail qui de 41 heures sera réduite à 40 h. 1/2 dans un an et à 40 heures dans deux ans au plus tard. Il entretient ensuite l'assemblée des autres grandes réformes réalisées ou restées que le Parlement va chercher à la rentrée. Il y a des difficultés, des tiraillements, des remontrances de gros obstacles mais le parti républicain a la volonté d'aboutir et nous aboutirons. (Triple salve d'applaudissements)

Pour terminer, M. Dron dit qu'il existe une ombre au tableau et parle de l'état d'esprit si regrettable qui s'est manifesté parmi les travailleurs de certains pays, et s'amend des grèves qui ont pris un caractère quasi insurrectionnel. Il passe en revue les grèves de Calais, Roubaix, de Marseille et de Montceau-les-Mines et tire le piteux résultat qu'en ont retiré les travailleurs qui comme à Marseille, par exemple, ont fait grève pour un motif insensé, uniquement pour obtenir de ne pas employer les Français de préférence aux Italiens.

Vous avez vu le résultat pour Monceau où le repreint par le travail a été de moins. Tout cela a abouti à quoi, à établir un régime de suspicion. Vous avez vu Basly et Lamendin injuriés, présentés comme traîtres aux travailleurs.

M. Dron met en garde contre les écarts, les emballements irréfléchis qui nuisent à tous.

Il dit un mot de la délégation qui s'est présentée le matin à l'Hôtel-de-Ville et sous le prétexte d'apporter les revendications des travailleurs on s'est payé le malin plaisir de critiquer les actes de l'Administration.

Puis en terminant par une magnifique envolée oratoire, il déclare que tel on l'a connu dans le passé, tel il continuera d'être, travaillant à l'amélioration du sort de la grande masse des travailleurs.

Je ne suis pas encore fatigué, dit-il, de me consacrer à la cause du peuple. Mais qu'on n'aille pas croire que mes conférences ont pu pouvant indnire en erreur. Quand le peuple s'adresserp à moi et fera appel à mon concours il me trouvera toujours prêt.

Mes devises sont restées : « Tout pour le peuple et par le peuple ».

Les applaudissements qui éclatent se prolongent pendant longtemps.

L'ordre du jour que nous avons reproduit est voté et la séance est levée.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal tiendra sa première séance de la session de mai le vendredi 17 courant.

Réunion de commission. — La commission des finances est convoquée pour aujourd'hui mardi 7 mai, à 5 heures 1/2, à l'Hôtel-de-Ville.

Ordre du jour : Rapports de MM. Maertens et Orélio. — Rapport de M. Delphin Dumortier sur le clocher de Notre-Dame. — Demandes de subvention de la Lyrique tourquennois et l'Union colombophile tourquennoise.

Une réforme dans la tenue des agents de police. — Les agents de la police municipale étaient depuis toujours munis de sabres de modèles très dépareillés et remontant à des époques diverses et assez lointaines pour quelques-unes des armes. L'un avait une épée droite renfermée dans son fourreau de cuir bouilli, un autre un sabre aussi long que large, les uns portaient les autres cintrés qui leur battaient dans les jambes.

Depuis hier matin un peu plus d'uniformité a été apportée dans la tenue. Tous les agents ont été débarrassés de leurs vieux sabres et munis du sabre baïonnette dite coupe-chou du fusil chassepot. Ces baïonnettes proviennent des pompiers. Les fourreaux en ont été bronzés.

Sous les brigadiers et sous-brigadiers conserveront l'épée.

Les vieilles lattes réformées seront versées aux musées et M. Vasseur s'amusera à les classer.

Les Mélomanes Tourquennois et le congrès de Douai. — L'association chorale des Mélomanes Tourquennois a avait envoyé son adhésion au concours musical de Douai et avait mis en circulation des cartes pour le concours.

Le concours étant annulé, les listes ont été retirées. Les sociétaires qui avaient les souscriptions qu'elle les remboursera à dater de ce jour jusqu'au samedi prochain, à son local, chez Pacco, rue de Maisonce.

Accident de travail. — M. Désiré Debleusme, 46 ans, tréquelleur au peignage Lorrichotte Motte, rue Wilmorin, a été frappé à la région lombaire en plaçant une balle de laine sur sa brouette, Docteur Barnard, 6 jours.

— Mme Aline Debiscop, 30 ans, peseuse chez L. et F. Delmasure, fabricants de bonneterie, rue de Tournai, a eu le médius droit pris entre le tronc d'un arbre de son métier. Docteur Carette, 15 jours.

— Mlle Mathilde Quivreux, 15 ans, bobineuse chez M. Ch. Tiberghien et fils, a été piquée au pouce droit en nettoyant les cylindres du métier. Il en résulte un panaris. Docteur Vanneuville. Quelques jours de repos.

Les contraventions. — La police a dressé des contraventions à la charge de J.-B. A., charretier, pour défaut de plaque de voiture et avoir traversé un convoi funéraire sans son numéro. — Pierre J., tisserand à Roubaix, défaut d'avertisseur à sa bicyclette. — Léon D..., 14 ans, et Henri S..., même âge, pour avoir pris des pierres dans les réverbères de la rue du Congo, au Blanc-Seau et Salas M., marchand à Roubaix, ivresse publique ; Charles F..., domestique à Mesnil, et Henri D..., marchand de fait à Roncq, divagation de chiens.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux Halles : Pommes de terre, 500 kilos. — Carottes, 200 kilos. — Asperges, 125 bottes.—Radis 1.800 bottes. — Poireaux, 15 bottes. — Oignons, 25 bottes. — Salades, 450. — Laitue, 5 paniers.—Oranges, 450.

MARCQ-EN-BARŒUL

Vol de poules. — Dans la nuit de dimanche à lundi, on vol de poules a été commis au prémdice de M. Courrent, cultivateur demeurant rue des Peupliers, à Marcq-en-Barœul. Quinze poules ont été enlevées. Une enquête est ouverte.

CUICHET DES RENSEIGNEMENTS

Réponses gratuites à toutes questions demandées par écrit

HYGIÈNE ET MÉDECINE

P. L. M. 52. 1 Lavage à l'eau de Panama ; 2 Ammoniaque liquide ; 3 g. 54 ; essence Lavande, douces, 3 gr. 54 ; esprit de romarin, 28 gr. 30 ; essence de macis, 0 gr. 88 ; eau de roses, 70 gr. ; 3° Lavage à eau tiédie contenant du sel-de-cuisine ; seude ; lotions à l'eau de Cologne. — *Vive le Progrès, à Lens.* 1° Prend un petit foin, c'est de faire des lavages à l'eau boriquée tiède. Rien autre à tenter ; 2° C'est impossible ; les dames atténuent la sueur du visage par le talc de Venise ou Marnac. 25 de rin. — Y. F. 1° Que le malade dont vous parlez soit ou non tuberculeux, il est certain qu'il est en excellente voie de guérison. Faites examiner son crachat par l'Institut Pasteur qui vous dira s'il y a des bacilles de tuberculose ; 2° L'assimilation seule par un régime hédonique ne suffit pas ; il faut lors la consolation — peut être la cause de ce fait persistant, mais rassurez-vous, c'est peut-être fréquent que cela. Il n'y a pas d'autres remèdes que ceux que vous avez employés. Il faut mettre des revulsifs sur la poitrine et les membres inférieurs, respirer de l'air frais, absorber boissons et aliments doubles. Séjour à la campagne sera excellent à condition d'être bien abrité contre le froid. Le fer doit être employé toujours au moins sous forme.

Docteur Gaza.

LANNOY

FLERS

Réunion du conseil municipal

Une séance mouvementée

Le conseil municipal de Lannoy a tenu cette dimanche matin, à 9 heures 1/2, une session ordinaire de mai, sous la présidence de M. Goubie, maire.

Le conseil est au complet.

A l'ouverture de la séance, M. Bonte demande la parole et interpelle le maire au sujet de la question de l'éclairage, qui a déjà été examinée à la fin de la séance, il y a plus d'un an et qui est encore à l'ordre du jour.

M. le maire. — Cette question sera examinée à nouveau.

Le lecture du procès verbal de la séance du 10 février, soulève un incident, au sujet du gaz, entre MM. Bonte et Duhamel.

Après une intervention du maire, l'incident est provisoirement clos.

Compte du Bureau de bienfaisance, — Budget vicinal. — Compte administratif du maire. — Le compte du budget du Bureau de bienfaisance s'équilibre par 1955 fr. 93 en recettes et en dépenses. — Le budget vicinal s'élève en recettes et dépenses à 14599 fr. Ces deux budgets sont adoptés. — Le compte administratif du maire qui accuse un excédent de recettes d'un milliier de francs environ, est adopté.

Subventions aux sociétés musicales. — M. Constant demande que la somme votée l'avait voté une augmentation de subvention de 25 francs, à la musique du Breucq, qui malgré cela, ne dispose pas des ressources nécessaires pour donner son concours à une fête.

M. Bonte demande la suppression de l'allocation accordée à la fanfare du Breucq, qui n'a jamais prêté son concours qu'à des fêtes religieuses ou à un parti politique.

M. Detroy. — En effet, je trouve que ces musiques ne servent absolument qu'aux eglises. Je suis d'avis qu'on prétexte de ne pas les subventionner à l'avoir, à l'avenir, à prêter leur concours aux fêtes de bienfaisance et à faire une sortie au 14 juillet.

M. Bonte. — Je demande la suppression de l'allocation accordée à la fanfare du Breucq, qui n'a jamais prêté son concours qu'à des fêtes religieuses ou à un parti politique.

M. Detroy. — En effet, je trouve que ces musiques ne servent absolument qu'aux eglises. Je suis d'avis qu'on prétexte de ne pas les subventionner à l'avoir, à l'avenir, à prêter leur concours aux fêtes de bienfaisance et à faire une sortie au 14 juillet.

M. Bonte. — Je suis partisan des distributions de prix. Cette question n'a pas d'importance, mais si on n'y a que des écoles laïques, mais au Breucq, hameau clérical, où il y a des gens qui poussent constamment à la désorganisation de l'école laïque, il importe de voter ce crédit.

M. Detroy et Philippe sont du même avis que M. Bonte.

M. Carpentier, directeur d'école, invité par M. le maire à donner son avis, répond que l'institution est excellente et recommande la somme de 500 francs serait suffisante.

M. Loridan. — Cet acbat se fera-t-il en faveur de toutes les écoles.

M. Detroy. — Celui qui a cette écoles libres n'a qu'à y faire.

M. Constant. — Les écoles libres ne sont instituées que pour combattre les écoles communales.

M. le Maire. — Les écoles libres. — Il n'y a là aucune question de politique, mais une simple question de liberté, et il faut que le père de famille ait un moins mot de dire sur les enfants où il veut.

M. Bonte (avec vivacité). — Ceux qui envoient leurs enfants aux écoles libres y sont contraintes. Ceux qui y sont, sont cléricaux. Vous appelez cela vous, de la liberté Mais, c'est de l'humiliation, ou plutôt de l'abrutissement. Il y a XX siècle où nous sommes. J'amènerai des pères de familles qui viendront vous dire qu'ils trouvent, dans cet abandon de leurs enfants, le seul moyen d'obtenir du pain, de la viande, du charbon, etc.

M. Dubar se réclame de la liberté pour tous.

M. Bonte. — Laissez voter le Conseil, messieurs il sera jugé par le public.

M. Bonte demande 700 fr. de prix, on procède au vote secret. Par 15 voix contre six, la proposition est repoussée.

(*A Suivre*)

LILLE

ARRESTATION D'UN ASSASSIN

Rue du Metz

Double crime. — Pour deux montres. — L'indiscrète maîtresse. — La fuite. — Chasse à l'homme — Emouvante arrestation

Hier, à quatre heures, a été opérée, par les soins de M. Boillerault, chef de la sûreté, agissant par commission rogatoire et secondé par M. le commissaire Huyez, de la police bruxelloise, l'arrestation d'un audacieux assassin qui, depuis le 31 mars dernier, avait pu se dérober aux actives recherches de la police mise sur ses traces.

LE CRIME

Dans la nuit du 31 mars au 1er avril 1901, M. Vandevelde Henri, rentier rue de la Senne 53, à Bruxelles, et sa servante Christine Puffenhoix, étaient assassinés à coups de couteau par deux misérables, qui avaient mis au pillage tout l'appartement, éventrant les meubles, essayant de fracturer le coffre-fort avec des outils de dentiste et ne parvenant pas à réussir.

Finalement tous deux quittaient le lieu du crime emportant deux montres appartenant au maître et à la servante et quelques pièces de cinq francs trouvées dans les poches de M. Vandevelde.

A l'époque le *Progrès du Nord* a raconté très longuement ce crime sensationnel que nous venons de résumer en quelques lignes.

La piste

M. Hupez, commissaire de police de Bruxelles fut chargé des recherches. Les premières constatations avaient établi que les amandes étaient au nombre de deux. Smolenck Albert, 30 ans, sans profession, ni domicile fixe qui fut arrêté le 9 avril à Bruxelles et Georges Debruycker, né à Courtrai en 1872, ouvrier en cordonnerie qui avait disparu dans la nuit du 4 avril. Il fut établi que dans la nuit du crime Georges Debruycker n'était pas rentré à son domicile.

La suite de l'enquête établit également que sa maîtresse, Léonie Sée, habitant Ostende, pourrait à cet égard fournir des renseignements intéressants. M. Hupez partit aussitôt pour cette ville.

Le récit de la maîtresse

Le 4 avril, déclare Léonie Sée, mon amant arrivait chez moi, la main ensanglantée. Il me racontait que, dans la nuit du 31 mars au 1er avril, il avait rencontré un vieux qui lui avait proposé de faire un coup chez un rentier de la rue de la Senne.

Il l'avait suivi, et s'était contenté de faire le guet au dehors. Au bout d'un certain temps ne voyant pas son camarade revenir il était monté et avait trouvé sa complice se débattant contre une jeune fille qui venait de rentrer et qu'il essayait de frapper de son couteau.

Comme la lutte ne semblait pas devoir se décider en sa faveur, l'interrins et je fus bientôt par le coutean à la main dans la même occasion eut alors le dessus et tua la servante comme le rentier qui était mort lorsque je rentrais. Il prit part au vol. Georges Debruycker me quitta presqu'aussitôt et partit pour la France.

Chasse à l'homme

M. Hupez fit comme Debruycker et partit pour la France. Il savait d'ailleurs qu'il y avait des parents et des amis qui lui avaient vendu ses montres, il avait dû se réfugier de ce côté.

En effet, dans l'intervalle, avant l'arrestation de Smelinck, les assassins étaient partis pour Anvers où ils avaient essayé de vendre les montres.

Comme l'horloger les regardait curieusement ils avaient pris peur et avaient laissé entre ses mains la montre du rentier et la montre-montre de la servante qu'ils avaient ensuite brisée.

Georges Debruycker était d'abord venu à Roubaix où il avait ses parents. mais il n'avait fait que passer se croyant toujours poursuivi. Dans cette ville il avait pu se procurer des papiers au nom d'Arthur Devalle, né à Grenbruck.

C'est sous ce faux nom qu'il avait voyagé, s'arrêtant successivement à Amestières et à Schide-les-Bains où il a travaillé dans différents hôtels comme garçon de salle.

L'arrestation

M. Boillerault chef de la sûreté s'occupait d'une façon toute particulière de cette affaire qui le passionnait.

Il avait la certitude que Debruycker viendrait à Lille et avait remis à ses agents un signalement très complet et très exact de l'assassin. Hier vers quatre heures les agents de sûreté Demullier et Mignot passaient rue du Metz, lorsqu'ils aperçurent un individu dont le signalement correspondait exactement à celui de Georges Debruycker. Ils le suivirent et le virent entrer chez M. O., cabaretier, rue du Metz, 45. Debruycker avait fait appeler la servante et lui causait longuement.

Ils demandèrent à la patronne et aux commerçants comment s'appelait la servante. Il leur fut répondu que celle-ci se nommait Elise Debruycher.

Sûrs de ne pas se tromper et persuadés que Debruycher était son frère, ils intervinrent et le mirent en état d'arrestation l'invitant à se rendre au bureau de la Sûreté. Se voyant pris Debruycker se résigna et suivit les agents au bureau de M. Boillerault.

M. Hupez a été aussitôt avisé et a télégraphié à Bruxelles. Une demande d'extradition va être faite. Cette prise fait grand honneur à la police de sûreté de notre ville.

LE NORD

DOUAI

Attentat monstrueux

Un couple d'amoureux attaqué rue des Glacis. — Une jeune fille violée. — Arrestation des coupables

Un attentat monstrueux qui appelle ceux qui, il y a une trentaine d'années, donnèrent une triste célébrité au Bois-de-Boulogne de Lille, s'est passé dimanche soir à Douai.

Deux jeunes amoureux se promenaient vers dix heures et demie, près du boulevard Driebocque, lorsque tout à coup une bande de cinq chenapans de 16 à 18 ans, qui étaient cachés à l'extrémité de la rue des Glacis, les entourèrent.

Tandis que quelques-uns des bandits s'emparaient de la jeune fille, plus morte que vive, les autres s'apprêtaient à faire un mauvais parti à son compagnon, qui ne trouva son salut que dans la fuite.

L'ATTENTAT

Malgré les appels au secours de leur victime les rôdeurs l'entraînèrent dans un terrain vague et après l'avoir bâillonnée, quatre d'entre eux lui firent subir les derniers outrages, se relayant successivement pour la maîtriser de force.

Pendant que s'accomplissait cet effroyable forfait, l'ami de la pauvre fille gagnait en courant le bureau de police et racontait aux agents l'agression dont il venait d'être victime en leur faisant part de ses craintes sur le sort de sa compagne.

Les arrestations

Aussitôt les agents du service de nuit se mirent à la recherche des coupables et ne tardèrent pas à les retrouver.

Nous ne tiendrons pas à les nommer. Ce sont les nommés : Adolphe Pavy, 18 ans, demeurant rue d'Anchin, n° 3; Jules Doco, 16 ans, demeurant rue de Paris 86; Edouard Mille, 18 ans, demeurant rue Jean-Bellemagne 9; Jules Guidez, 16 ans, demeurant rue des Ferronniers; Hubert Duclos, 16 ans, demeurant faubourg de Béthune, tous cinq journaliers.

Nous ne connaissons pas la victime, ces misérables ont été reconnus par elle.

Autres crimes

L'enquête rapidement menée hier par M. Verhaëre, commissaire de police, a permis de découvrir que plusieurs attentats du même genre avaient été antérieurement commis par des personnes qui n'avaient pas osé porter plainte.

Un sixième individu qui avait pris part à ces agressions a été arrêté dans la journée : c'est un nommé Gustave Barbier, 20 ans, manœuvre du métier.

Nous adressons toutes nos félicitations au personnel de la police pour le zèle et l'intelligence qu'il a déployés en cette circonstance.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 6 mai 1901

Outrages à un juge de paix. — M. Petit, juge de paix à Roubaix, assurait, hier, publiquement la foire, quand un ivrogne se mit à le suivre en criant qu'il avait été condamné par lui à vingt-quatre heures de prison, qu'il ne l'avait pas mérité et qu'il lui f... la main sur la g...

Le juge de paix ayant vainement invité l'ivrogne à passer son chemin, appela deux agents et le fit conduire au poste. Mais lui-même s'empressa de prier la commissaire de police de ne dresser procès-verbal que pour ivresse, ne se considérant pas comme étant par les outrages de Deguffroy Jules.

Néanmoins le délit étant établi à été poursuivi et Deguffroy comparaît devant ce tribunal à l'audience; le tribunal prononce 1 mois de prison pour le délit et 5 fr. pour la contravention.

Tribunal Civil de Lille

Audience du 6 mai 1901

Présidence de M. Sée, vice-président

ACCIDENTS DU TRAVAIL

La compétence des juges-de-paix en matière de dommagiaires

La tribunal civil de Lille (ch. chambre) vient d'ajouter un nouveau document, dans le sens de la jurisprudence de la 1re chambre, de la Cour de Douai, et de la doctrine ancienne par M. Wahl, professeur à la Faculté de Droit de Lille. En voici le texte :

« Attendu que le Tribunal de Paix des cantons Est et Ouest de Roubaix s'étant, par une sentence du 6 février 1901, déclaré incompétent sur une demande en paiement de demi-salaires formée par Dreyfus, en vertu de la loi du 9 avril 1898, contre la Mosserie du Fresnoy, à Roubaix, ledit Dreyfus a interjeté appel de cette sentence, dont il demande la réformation ;

» Attendu que l'intéressé, au contraire, conclut au maintien de la sentence entreprise ; en tout cas, à son évocation du litige ;

» Attendu que la question soumise à l'appréciation du Tribunal est celle de savoir si un juge de paix, est compétent aux termes de l'article 15 de la loi du 9 avril 1898, pour statuer sur une demande en paiement de demi-salaires à raison d'un accident, alors que le Tribunal Civil de quelque arrondissement auquel ressortit ce juge de paix, se trouve concurremment saisi d'une demande en paiement de pension viagère, à raison de même accident.

» Attendu que, dans le cas de l'incompétence, la jurisprudence et la doctrine sont unanimes à reconnaître que le Tribunal Civil du 1re instance ; le principe que l'accessoire suit le principal l'inconvénient grave pouvant résulter d'une contrariété de décisions rendues sur un même fait ; et dans une certaine mesure les travaux préparatoires de la loi du 9 avril 1898 ;

» Mais attendu que ces considérations, si puissantes qu'elles soient, ne sauraient prévaloir en présence des termes généraux absolus de la disposition de l'art. 15 de la loi du 9 avril 1898 ;

» Que là où la loi ne distingue pas, il n'y a lieu de distinguer ;

» Que par suite, et le Juge de Paix ayant compétence exclusive pour statuer en tous cas, en matières d'indemnités temporaires, la sentence entreprise ne saurait être maintenue ;

» Attendu, toutefois, sur l'énonciation demandée aux termes de l'art. 473 du Code de Procédure Civile, que le Tribunal, ayant une compétence pour connaître du fonds, ne peut l'invoquer ;

» Par ces motifs, — Dit que le Tribunal de Paix des cantons Est et Ouest de Roubaix était compétent pour statuer sur la demande dont s'agit ; — Annule en conséquence la sentence entreprise du 6 février 1901 ; — Dit, toutefois, qu'il n'y a lieu à évocation du fond ; — Renvoie la cause et les parties devant le même Tribunal de Paix autrement composé... »

L'appelant était représenté par Me Parmentier; l'intimé par Me Dulemer.

Cour d'Assises du Nord

Audience du 6 Mai

Présidence de M. Lanio, conseiller — Ministère public : M. Bertrand, avocat général.

1re affaire :

Vol qualifié à Louvroil

Dans la nuit du 26 au 27 septembre 1900, vers une heure du matin, Pierre-Bernard Van Pottelsberg, âge de 30 ans, né à Argelès (Hautes Pyrénées), carrossier, sans domicile fixe, profitant de l'absence de Mlles Recarie et Suzanne, qui habitent ensemble un appartement au rez-de-chaussée d'une maison sise à Louvroil, pénètre dans cette chambre en brisant le carreau d'une fenêtre et en passant par l'ouverture ainsi pratiquée.

A l'aide d'un tisonnier, il fit sauter la serrure de leur malle contenant des effets d'habillement, un linge, des bijoux et une somme de 50 fr. Il s'enfuit, emportant le produit de son vol, dans la valise ont estimés 1.000 fr. environ. Il s'enfuit, en les emportant, par la porte de la fenêtre, laissée brisée à la serrure. Puis il se rendit à Montbeugny où il se fixa pour quelque temps.

Dès le lendemain 28 septembre, dans la matinée, il était arrêté par la gendarmerie, et il avouait avoir le champ son vol. Les objets volés étaient retrouvés d'une bigue en or et d'une somme de 35 fr., étaient retrouvés dans la chambre louée la veille, dans une auberge de Valenciennes, par Van Pottelsberg, qui s'y était fait inscrire sous le faux nom de Vandergoten.

Van Pottelsberg, qui ne vit que d'expédients est très mal noté, il a été condamné quatre fois en Belgique et deux fois en France pour vol et vagabondage.

Bernard Van Pottelsberg est condamné à six ans de travaux forcés.

2e affaire :

Vol et complicité de vol qualifié

A VALENCIENNES

Le 22 décembre 1900, vers 5 heures du soir, à St-Vaast-la-Haut, hameau de Valenciennes, alors qu'il faisait nuit complète, Léon Destrumelle, âgé de 19 ans, chaudronnier, sé et demeurant à Valenciennes, monte à l'aide d'une échelle, sur le toit d'une maison qu'il avait habitée antérieurement et qu'il savait communiquer par le grenier avec celle de Mme veuve Guillard ; n'ayant pas réussi à ouvrir dans le but de commettre un vol, par le fenêtre passage, il se transporte sur le toitures de l'habitation même de Mme Guillard et parvient à y faire un trou par où il pénètre dans le grenier. De là, en enlissant glissant par une ouverture qui existait dans le plafond, il pénètre dans la chambre à coucher de Mme Guillard.

Trouvant sur la cheminée les clefs d'un coffre, il l'ouvrit et dérobe un porte-monnaie renfermant un billet de banque de 100 fr., deux de 50 fr. et une certaine quantité de pièces de 5 fr. dont le montant est estimé, sur la vente du billet, à 250 fr.

Rentré chez lui, l'accusé remit le produit du vol à un beau-mère, Adélaïde Crombez, veuve Destrumelle.

Léon Destrumelle est condamné à **cinq ans de prison** et Mme Destrumelle est condamnée à **deux ans de prison**.

Tous les Mercredis, VENTE-RÉCLAME aux Galeries Lilloises.

Mercredi 8 : TAPIS DE TABLE 150×150, val. 7f95, vendus 4f25 ce jour seul.

RÉCRÉATIONS

N° 184 DEVINETTES

1° Savez-vous pourquoi l'Océan finira par devenir tout noir ?

2° Pourquoi la lune fait-elle le désespoir des teinturiers ?

N° 185 ENIGME

On sait ce qui n'a ni chair, ni os, et qui a cependant quatre doigts et un pouce ?

Solutions justes des derniers Problèmes

N° 182 ANAGRAMME

Premier est le prénom charmant
Dont autrefois on baptisa la belle.
Je suis le plus heureux amant
Lorsqu'en son cœur l'amour que j'ai pour elle
Trouve non *deux* un seul moment.

Rép. : **ELISA, ASILE.**

Ont trouvé cette solution : Le Titan — Loudonia — Va le faire voir — Une anticléricale à Lille — Bien le glace à Armentières — Deux Jumelles à Douai — Il faut le Coeur — Un Lillois de 1877 — Lucien L. — Un hautain du Cafe de Paris à Valenciennes — Deux Jumelles de Cervettes à Dunkerque — La asia — Un metallurgiste à Avesnes — Un ancien zouave à Fourmies — Martin à Cambrai — L. G. à Templeuve.

N° 183 AMUSETTE

La valet d'un dompteur d'animaux emmène avec lui un tigre, une chèvre et une corbeille plaine de choux. Arrêts par une rivière il n'a a sa disposition qu'un petit bateau où il ne peut emmener qu'un. Ce bateau exaspère son peut, en effet, porter avec le domteur qu'un seul des deux animaux avec la corbeille de choux. S'il laisse seule la chèvre et le tigre, ce dernier dévorera la chèvre. Comment s'y prendra-t-il pour débarquer le tout sur l'autre rive sans aucun risque ?

Rép. : Le valet passe d'abord avec la chèvre, laissant ensemble le tigre et la corbeille de choux. Revenant seul, il emmène cette fois le tigre qu'il dépose sur la rive. Il a soin de ramener la chèvre avec lui. Cette fois, laissant la chèvre il emporte les choux qu'il va déposer près du tigre. Puis enfin il revient chercher la chèvre, ayant ainsi tout débarqué sur l'autre rive sans incident fâcheux.

Ont trouvé cette solution : Raphaël à Carvin — Paulette, belle-cousine de Mandée — Noé Devred, à Orchies.

MALADIES de l'ESTOMAC — Poudre digestive du Docteur Merlier, Pharmacien de 1re classe, 148, rue de Lannoy, **Roubaix.**

LA MEILLEURE EAU DE TABLE

Vrai **OZONA**

LA SEULE QUI SOIT STERILISÉE

Docteur Merlier, 148, rue de Lannoy. — *Consultations gratuites tous les jours, de 2 heures à 5 heures.*

IMPRIMERIE DE PROGRÈS DU NORD, RUE NATIONALE, 34 LILLE

Le gérant : A. LECLERCQ.

BOURSES ET MARCHÉS — SPECTACLES ET CONCERTS — RENSEIGNEMENTS DIVERS

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

Grand cirque Vinella (Hippodrome-Théâtre). — Tous les soirs à 8 heures grande représentation. Vous ne saurez assez changeant de spectacle. Les dimanches et jeudis à 3 heures, matinée enfantine.

Grand-Théâtre. — Jeudi 9 mai : *Cyrano de Bergerac.*

QUESTIONS DIVERSES

M. Gieert. La publication en France est interdite par la loi. Faites-nous savoir la date de ceux que vous désirez consulter.

Etat-Civil de Roubaix

Du 6 mai

Naissances. — Jeanne Delacroix, 11 ans, rue Pierre-Bayle, 19 — Dorothée Lebrun, 1 mois, rue de Lille, 121 — Dessauvages Henri, 87 ans, rue d'Havré, 3.

Décès. — Delrue J.-Rie, 60 ans, rue Lavoisier, 15 — Dumesnil Louis, 1 mois, rue de Lille, 121 — Dessauvages Henri, 87 ans, rue d'Havré, 3.

Etat-Civil de Croix

Du 6 mai

Naissances. — Carton Fernand, rue du Téléphone, 9.

Publications de mariages. — Entre : Spiers Anatole, 25 ans, tisserand à Dobrycugne, Calais, Adèle, 20 ans, rue Jean-Bellemagne, 9 — Pyrmont Georges, 22 ans, tisserand à Tourcoing, Clémence, 22 ans, repasseuse — Fasseur Charles, 22 ans, tisserand à Roncq, Clémence, 22 ans, repasseuse — Jouvert Ernest, 21 ans, domestique et Petit Elise, 19 ans, bobineuse — Mass Desiré, 24 ans, mécanicien et Vandenbock Emerence, 22 ans, soigneuse.

Etat Civil de Roubaix

Du 6 mai

Naissances. — Carton Fernand, rue du Téléphone, 9.

Publications de mariages. — Entre : Spiers Anatole, 25 ans, tisserand à Dobrycugne, Calais, Adèle, 20 ans, rue Jean-Bellemagne, 9 — Pyrmont Georges, 22 ans, tisserand à Tourcoing, Cl